



ERASMUS +

DECLARATION POUR UNE STRATEGIE A L'INTERNATIONAL

LA STRATEGIE

Les finalités :

- Favoriser la mobilité de nos élèves à l'étranger
- Favoriser les échanges d'enseignants
- Attirer des élèves étrangers.

Les atouts de l'école :

- Sa position géographique à proximité de 4 pays étrangers
- La forte internationalisation du BTP français
- L'embauche des diplômés à l'étranger
- Les actions déjà en place

La stratégie de l'école peut ainsi être résumée :

- Mutualiser les moyens avec nos partenaires, tout particulièrement avec l'ESITC de PARIS pour développer les relations internationales
- Ne pas se disperser et limiter les partenariats étrangers avec de réels échanges

Les objectifs, raisonnables, sont d'atteindre 10 élèves en mobilité entrante et de porter à 40 % d'une promotion le nombre d'élèves effectuant au moins un semestre dans une Université à l'étranger.

LA MISE EN OEUVRE

Le directeur adjoint est en charge des relations internationales. Une responsable des relations internationales a été recrutée, en liaison avec l'ESITC de PARIS.

L'autorisation de suivre une partie de la scolarité à l'étranger est prise sur la base des résultats scolaires antérieurs, du niveau de langue du pays considéré et du projet professionnel des élèves. Le programme d'études des élèves est préalablement validé par le directeur adjoint. Les élèves y accomplissent 1 ou 2 semestres.

Le semestre à l'étranger est validé par l'établissement d'accueil.

Dans le cadre d'ERASMUS +, les élèves peuvent se rendre dans les établissements suivants :

- HTW de KARLSRUHE (Allemagne)
- Ja de University of applied science WILHELMHAVEN (Allemagne)
- Via University College HORSSENS (Danemark)
- Université de GRENADE (Espagne)
- University of Technology de SZCZECIN (Pologne)
- Instituto Politecnico de LEIRIA (Portugal)
- University of Technology de BRNO (République Tchèque)

En dehors d'ERASMUS +, les élèves se rendent à l'Université de SHERBROOKE (Canada).

Ponctuellement, après examen du programme proposé, les élèves peuvent se rendre dans un établissement de leur choix.

Les élèves n'accomplissant pas la mobilité internationale dans une Université, doivent obligatoirement accomplir la mobilité internationale en entreprise, dans le cadre d'un stage.